



Monsieur Frédéric Dauphin
Maire
Hôtel de Ville
04200 PEIPIN

V/Réf. : 853/AM-Août2018

N/Réf. :

Objet : Pose des compteurs Linky à Peipin

Lettre recommandée avec accusé de réception
1A 148 166 1672 0

Gap, le 14 Septembre 2018

Monsieur Le Maire,

Vous avez adressé le 28 Août à mon homologue des Bouches du Rhône Mr Frédéric Béringuier, un courrier par lequel, vous demandiez en synthèse de ne pas changer les compteurs de vos administrés qui en exprimeraient le souhait.

Vous citez notre réunion de lancement sur votre secteur que je présidais, en la salle Alain Prieur de Sisteron, du 4 juillet dernier. Tout d'abord je vous remercie, à nouveau de votre présence et de votre intervention à l'endroit de certains opposants pour respecter la parole et un échange apaisé. Cette réunion avait pour objectif d'informer les collectivités et plus largement les parties prenantes. Dans la continuité de cette réunion, je souhaite vous apporter les éléments suivants.

La situation du programme au 1^{er} septembre 2018 :

- Au niveau national, 13 millions de compteurs posés dans un peu plus de 9 000 communes. Le programme est sur sa trajectoire en termes de qualité, de délai et de coûts,
- Au niveau départemental, plus de 55 000 compteurs sont désormais en service soit 40 % de l'ensemble des clients des Alpes de Haute-Provence. Les habitants et les collectivités des secteurs de Manosque, Digne et de la vallée de l'Ubaye peuvent témoigner d'un processus de pose respectueux et du bon fonctionnement de ces compteurs.

Concernant le refus de pose, je souhaite vous rappeler les éléments présentés le 4 juillet 2018 à Sisteron :

- L'utilisateur a l'obligation de laisser Enedis accéder au compteur ou procéder à son remplacement de par la loi et le contrat d'abonnement qui le lie au fournisseur/distributeur (voir le contrat GRD-F)
- De ce fait, il n'existe pas de procédure de refus et ce quelle que soit la commune en France.

1/2

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Pour ce qui concerne Bayonne, comme avec l'ensemble des mairies, nous expliquons et accompagnons le déploiement du projet.

Dans la plupart des communes, cette information et accompagnement s'avèrent suffisants.

Les actions d'accompagnement menées sur Bayonne mais qui ne sont pas spécifiques à Bayonne et que nous avons présentées le 4 juillet 2018 :

- amélioration de l'information des clients résidant dans les bâtiments collectifs.
- mise en place d'un numéro de téléphone dédié pour les clients souhaitant des informations complémentaires sur le nouveau compteur.
- rappel des consignes à l'entreprise de pose pour mieux gérer ses appels afin d'éviter les multiples sollicitations.
- un traitement attentif des courriers transmis par la mairie par les équipes d'Enedis, et précisément notre support client Linky.

L'entreprise de pose procède comme ailleurs à ses prises de rendez-vous pour les compteurs inaccessibles. Lorsque le compteur est accessible, il n'y a pas de prise systématique de rendez-vous. Toutefois, le client peut le demander s'il le souhaite.

Je profite de ce courrier pour vous joindre notre livret « Linky tout simplement », livret distribué le 4 juillet parmi d'autres documents mis à disposition des collectivités et des participants. Je vous invite à partager le plus largement possible ce document et si possible de le mettre en ligne sur votre site internet. L'interlocuteur privilégié de votre collectivité reste à votre disposition pour compléter votre information si nécessaire.

Pour parfaire l'information du public, nous envisageons également d'organiser dès le début de l'automne, une conférence de presse bi-départementale afin de faire un point d'étape sur le programme Linky.

En conclusion, je vous confirme que nous ne pouvons pas donner une suite favorable à votre courrier du 28 août 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus cordiales et vous assure de tout l'engagement des équipes d'Enedis Alpes du Sud dans l'accompagnement de vos projets de territoire.

Sébastien MATHERON



Directeur Alpes du Sud